



Commune mixte de Petit-Val

Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Tél. 032 484 94 70
Email admin@petit-val.ch

Assemblée communale du 23 juin 2025 à 20.00 h. à la salle de paroisse à Moron

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2024.
2. Valider l'achat du garage « Molé 4d » à Châtelat au Syndicat des sapeurs-pompiers Val d'Or pour un montant de CHF 140'000.00.
3. Discuter et approuver le nouveau règlement concernant les émoluments de la Commune mixte de Petit-Val.
4. Prendre connaissance de l'arrêté de compte de l'achat d'un outil mécanisé.
5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte des luminaires LED.
6. Informations du Conseil communal.
7. Divers.

Dépôt public :

Les comptes 2024 et le règlement concernant les émoluments sous chiffre 3) sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée communale auprès de l'Administration communale de Petit-Val où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune.

Recours :

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'Assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Souboz, le 21 mai 2025

Conseil communal de Petit-Val